# L'ABEILLE.

IMPRIME' ET PUBLIE', TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT ET DE LA VILLE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."
MERCREDI MATIN, 29 AVRIL 1835.

## INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 29 avril.

Le Colonel Twiggs, au nom de tous les officiers du 4e. regiment d'infanterie de ligne en garnison à la Nouvelle-Orléans, profite de ce moyen pour présenter ses sincères remercîmens à la Légion de la Louisiane pour la politesse et la sympathie avec lesquelles ils ont accompagné les restes de feu le brigadier-général Leavenworth depuis la caserne des Etats-Unis jusqu'à bord du navire Yazoo.

Il prie aussi Messieurs les officiers de la milice, présens à cette cérémonie d'accepter ses remercîmens; il les assure que ce témoignage de respect volontairement offert à la mémoire de leurs frères d'armes a donné des droits éternels à sa reconnaissance ainsi qu'à celle de tous les officiers de son corps.

### CONSEIL DE VILLE.

Hier au soir le Conseil de ville a tenu une séance extraordinaire pour entendre la lecture des pétitions.

La lettre du trésorier de la ville, donnant connaissance des recettes et des dépenses pour le premier trimestre est référée au comité de finances.

La pétition des membres de la compagnie des pompiers No. 6, sollicitant une certaine somme pour la construction d'une bâtisse pour la pompe, est référée à un comité composé de MM. Caldwell, Baldwin et Grailhe.

La pétition relative à la fourniture de grillages en fer pour les differentes places publiques a été référée au comité spécial déjà nommé pour un pareil sujet.

La pétition des habitans de la rue Tchoupitoulas priant de changer le nom de cette rue est remise à la prochaine session, pour y être alors examinée et décidée.

La pétition de divers propriétaires de terrains dans la rue des Magasins, priant de faire disparaître le chemin à coulisses, est référée à un comité spécial composé de MM. Schmidt, Berry et Labatut.

La pétition priant de faire enlever de la rue Baronne, comme nuisible au public, l'établissement à enfumer de MM. High & Forstall, a été référée à MM. Berry, Guienne et McFarlane.

La liste des pétitions étant épuisée le Conseil s'est ajourné.

### PLACE JACKSON.

En se référant aux procédures du Conseil de ville, publiées dans notre feuille de lundi dernier, on s'apercevra que le conseil a décidé qu'il retrocèderait au gouvernement général le droit d'usage de cet espace de terre maintenant appelé *Place Jackson*, dans le but d'y voir bâtir un édifice servant de succursale à l'hôtel des monnaies. On se rappellera que plutôt que de laisser ce morceau de terre vacant ou improfitable, le Congrès permit à la Corporation de l'employer comme place publique. Le Congrès se reservait toutefois le droit de possession à la propriété dont il concédait l'usage et la jouissance; et conséquemment le droit de révoquer cet usage lorsqu'il le croirait necessaire ou convenable.

Plutôt que d'en appeler au Congrès, pour obtenir une semblable revocation, les autorités du gouvernement fédéral se sont adressées au Conseil pour cette retrocession. La Corporation n'a jamais eu d'autre droit que la permission d'employer ce morceau de terre comme place publique, et de ne l'employer seulement que dans ce but. Elle n'a jamais obtenu la possession de cette propriété, mais au contraire le Congrès se la réservait exclusivement. Heureusement le Conseil de ville a consenti à la renonciation qu'on lui demandait: nous disons heureusement, car le Congrès pouvait facilement rentrer dans tous ses droits par le seul fait de la révocation de la résolution accordant le droit d'usage; de telle sorte que la Corporation, à l'avenir, n'aurait aucun droit municipal ou autres à exercer contre cette propriété. Et si le Congrès se trouvait obligé d'en venir à cette alternative, il pourrait bien se faire que les points litigieux qui sont maintenant presque [illegible] ne seraient point promptement ou amiablement terminés.

Cette question est toute simple par elle-même. On ne propose point l'aliénation d'aucune propriété donnée ou acquise; mais seulement une renonciation au droit conditionnel d'user et d'employer comme place publique appartenant aux Etats-Unis. Cependant cette proposition a été vigoureusement attaquée dans une gazette de lundi après midi. On prétend qu'elle n'a été dictée que par un *esprit sectionnel* et qu'elle a été *déshonorablement* adoptée par le Conseil pendant l'absence de deux de ses membres.

Lorsque la résolution a été présentée, deux membres s'étaient retirés volontairement de l'assemblée. Il restait neuf membres présens: ces huit membres devaient-ils attendre pour la commodité des deux autres? M. Berry s'est retiré, il est vrai, au moment que l'on prenait le vote; mais il était présent à la discussion de la question, et cette discussion n'a été suscitée que par lui parceque, disait-il, il avait besoin d'amples informations à ce sujet. Après les avoir obtenues, il s'est retiré, sans voter. Ce n'est pas la faute du Conseil. Le seul membre de l'opposition qui soit resté, c'est M. Baldwin.

On parle d'esprit sectionnel, nous ne pouvons interpréter ici l'intention des membres qui ont soutenu la question; nous approuvons cependant, pour les motifs que nous avons donnés plus haut, le résultat de cette question. Mais d'un autre côté comment interpreterons-nous la conduite uniforme des membres, qui, soit par le vote tacite qu'ils ont donné, par le fait de leur absence du Conseil, soit par leur vote réel, en prenant part à ces délibérations, se sont declarés unanimement opposés à l'adoption de la resolution.

M. Dupuytren, mort il y a quelques tems, était âgé de 57 ans seulement; il a laissé la réputation du premier chirurgien-opérateur de France, et peut-être d'Europe. Les dernières années de la vie de M. Dupuytren avaient été abreuvées de chagrins domestiques qu'il avait ressentis vivement, et que son caractère difficile lui avait peut-être attirés.

Il a laissé à Me. de Beaumont, sa fille unique, une fortune de près de 7,000,000, outre la fondation d'une chaire de pathologie médico-chirurgicale, à laquelle il a destiné un legs de 200,000 fr.: il a, par son testament, consacré cent mille écus à la fondation d'une maison d'asyle pour les vieux médecins. Il a beaucoup vu M. Orfila, doyen de la faculté, dans les derniers jours de sa vie, et s'est entretenu avec lui des détails de ces fondations.

Les réflexions suivantes que nous empruntons du National, font voir à quel excès ont été portés les actes de barbarie et de cruauté de la Russie, envers les infortunés Polonais.

La Russie a usé et abusé du droit de la conquête. Après avoir, à force d'hommes, vaincu la Pologne une poignée de braves, elle a dépouillé et condamné à mort ceux qui étaient restés sur le sol de la patrie, et elle a fait persécuter les autres presque dans tous les pays où ils ont cherché un refuge. Tant d'actes de cruauté et de vengeance n'ont point suffi à sa haine. Elle vient de trouver un nouveau moyen de poursuivre et de flétrir les Polonais au delà même du tombeau. L'un d'eux, Vincent Niemojewski, député à la diète, avait été condamné à la peine capitale, et sa sentence commuée en un emprisonnement perpetuel. Comme il se rendait au lieu où il devait être enfermé, il tomba malade à Varsovie, et le chagrin joignait aux douleurs physiques, il ne tarda point à succomber à ses souffrances. Avec lui devait s'éteindre le ressentiment de ses ennemis. Loin de là: on exploite sa mort pour tâcher de le rendre odieux à ses compagnons de malheur, et pour leur faire craindre de nouveaux sujets de persécutions. Le *Correspondant de Hambourg* est chargé de déclarer qu'à son lit de mort l'infortuné Niemojewski a témoigné un grand repentir de ses fautes, et a fait d'importantes révélations sur les projets de ceux qui partageaient les mêmes opinions que lui.

N'était-ce point ainsi que procédait jadis l'inquisition? Du moins ce pouvoir, fondé sur la superstition et la peur, n'avait point la force brutale à sa disposition. S'il eût disposé librement du glaive comme le gouvernement russe, il y eût mis plus de franchise.

### PASSEPORTS.

L'information contenue dans l'article suivant, publié par ordre du Secrétaire d'Etat à Washington, sera importante pour les citoyens des Etats-Unis qui veulent voyager à l'étranger.

DEPARTEMENT DE L'ETAT, 4 avril 1835.

Attendu que les citoyens des Etats-Unis qui voyagent dans les pays étrangers peuvent se trouver exposés à de grands inconveniens, faute de pouvoir établir d'une manière satisfaisante quelle est la nation dont ils font partie, le Secrétaire d'Etat croit devoir annoncer qu'il délivrera des passeports, gratis, à ceux des citoyens des Etats Unis qui pourront en demander.

Afin d'éviter tout délai dans la délivraison du passeport, la personne qui en demandera un, fera bien de faire suivre sa demande de documens qui établiront sa qualité de citoyen, dans le cas où le département ne serait pas déjà instruit de ce fait, et aussi d'envoyer le signalement ci-après, savoir:

Age — années; taille — pieds — pouces; front; yeux; — nez — bouche — menton — cheveux — teint — figure —.

Si le soumissionnaire amène avec lui sa femme, ses enfans, ses domestiques et autres personnes attachées à sa suite, il suffira de donner les noms et les âges, et dans quelle capacité ils partent, parce qu'un seul passeport servira pour tous.

Les certificats de naturalisation, ni les passeports délivrés par les autorités des differens Etats de l'Union, ne sont pas reconnus par les employés des gouvernemens etrangers; et faute d'avis officiels suffisans, les ministres et les consuls des Etats-Unis dans les pays étrangers, ne peuvent juger de l'authenticité de ces documens.

Une affaire sanglante a eu lieu le 2 de février entre El Pastor et la faction. Cette dernière s'était embusquée dans le but d'enlever le convoi que el Pastor escortait à Vittoria et qui était d'un million environ. L'attaque fut vigoureuse. El Pastor battait déjà en retraite quand Espartero, avec sa colonne, déboucha sur son aile droite. Ce renfort inattendu ranima les christinos qui se portèrent sur l'ennemi et une charge de cavalerie exécutée à propos mit le désordre dans ses rangs. En peu d'instans toutes les positions lui furent enlevées et leur perte ne s'élève pas à moins de 300 morts et 500 blessés. Les christinos ont eu 120 morts et 200 blessés.

On donne ici comme certain la mort du curé Mérino.

Le 5 février, le brigadier Iriarte, dans une affaire contre le chef de bande Castor, engagé dans la vallée de Mena, près de Barranza, a tué à ce chef 60 hommes et fait 70 prisonniers. Castor lui même est parmi les morts.

On vient de faire, à Aigues-Mortes, une découverte qui doit vivement exciter la curiosité. Une galère de 72 pieds de longueur sur 9 de largeur a été trouvée à sept pieds de profondeur, dans un fossé creusé pour élever une chaussée sur le Vidourle. Les madriers sont dans un état parfait de conservation; on en compte 81 de chaque côté.

Cette galère faisait indubitablement partie de l'expédition de Saint-Louis pour la Terre-Sainte; elle se trouve sur le lieu où était amarrée la flotte des Croisés. Les travaux ont été interrompus de suite; c'est une garantie que l'autorité mettra tous ses soins pour la retirer intacte.

[Courrier du Gard.]

Un journal allemand donne une description de la galerie d'objets de curiosité que le duc de Leuchtenberg possède à Munich. On y remarque surtout, dit la feuille allemande, beaucoup d'objets ayant appartenu à Napoléon, et entre autres un petit temple en marbre dont la coupole est soutenue par huit colonnes de jaspe. Le soubassement de cet édifice est orné de quatre camées antiques, et porte la lettre J. Au milieu de l'intérieur se trouve un petit aigle en argent sur lequel on lit l'inscription suivante:

"L'empereur Napoléon, obligé de faire fondre son argenterie à Ste.-Hélène, en conserva les aigles pour être envoyés à sa famille. Celui-ci fut remis au prince Eugène."

Il y a presque une statistique à faire des mariages et des grossesses qui occupent en ce moment quelques cours d'Europe, et dont plusieurs ressemblent à des événemens politiques.

Nous avons entretenu nos lecteurs de la joie recente des tories, qui saluent déjà l'espérance de voir la reine d'Angleterre enrichir les soixante-dix ans de Guillaume d'un tardif héritier. On sait que, jusqu'à ce jour, la couronne devait revenir à la princesse Victoria, sous la régence de la duchesse de Kent, sœur du roi Léopold, et nécessairement favorable à une administration libérale. Si, au contraire, la reine devenait mère, la haute aristocratie trouverait dans sa régence un appui certain. Ce serait donc, dans l'espoir du parti conservateur, la résurrection du torisme décrépit que cette miraculeuse naissance, comme si nous étions au temps où le nom d'un enfant arrête la marche des peuples, comme si la réforme n'avait pas droit d'aînesse sur le jeune prince qu'on espère.

Le procès de Picard aux assises de l'Aisne, où il a été condamné à vingt ans de travaux forcés, a fait connaître quelques-uns des détails de la vie aventureuse qu'il menait quand il était parvenu à s'échapper de ses prisons.

"Se trouvant un soir dans un cabaret près de Crépy, il y rencontra un marchand de harengs qui habitait une maison de cette commune; il sortit avec lui, se fit connaître en chemin, et lui demanda l'hospitalité, que ce marchand ne put lui refuser. Arrivés la nuit à la porte, ils la trouvèrent barricadée; la femme entendant la voix de son mari qui l'appelait, se mit, avant d'ouvrir, à exhaler sa colère contre lui de ce qu'il revenait si tard, et la laissait ainsi toute seule avec ses enfans dans une maison isolée; elle ajouta même qu'elle savait que le brigand Picard rôdait dans le pays et qu'elle avait été dans des transes continuelles, croyant à chaque instant qu'il allait venir l'assassiner. On peut juger de l'embarras du mari, qui lui-même tremblait comme une feuille. Enfin, il entra sans oser dire à sa femme quel était l'inconnu qui l'accompagnait; celui-ci, prenant alors la parole, renouvela auprès de la femme la demande de l'hospitalité, lui dit qu'il était un pauvre voyageur égaré, sans argent, et l'engagea à ne pas autant avoir peur de Picard. Cette femme, trouvant à l'étranger un air doux et honnête, lui répondit: "Oh! si Picard [illegible], je n'en aurais pas peur!" Et puis elle se mit à le dépeindre comme une bête sauvage et farouche. Le mari, effrayé, n'osait dire un mot; Picard seul, d'un air fort tranquille, entretint la conversation, qui roula toujours sur le même sujet pendant le souper et jusqu'au coucher. Le mari n'osa, pendant la nuit, avouer à sa femme que c'était Picard qu'elle avait hébergé, et le lendemain matin seulement, au moment de son départ, Pichard se fit connaître."

Nous empruntons au Charivari le recit d'une aventure qui a cours dans le monde politique, et qui a fort scandalisé les hommes d'état du Palais-Bourbon;

"Les faits suivans, qui nous parviennent de très bonne source, nous semblent de nature à confirmer pleinement tous les bruits qui ont couru, pendant ces derniers jours, sur le vif déplaisir qu'aurait fait éprouver au château l'adoption de la proposition d'enquête, si chaudement enlevée par le tiers-parti.

"C'est à savoir que M. Dupin s'est présenté, dans la journée d'avant hier, aux Tuileries, pour y entretenir Louis-Philippe, selon son habitude; mais c'est vainement qu'il y a sollicité la faveur (car c'est ainsi qu'ils appellent encore cela dans leur argot monarchique), la faveur d'être admis auprès de sa majesté. Malgré ses instances réitérées, il n'a pu voir s'ouvrir devant lui la porte de ce cabinet où naguère encore une auguste amitié l'entraînait familièrement par le collet de son habit, ou bien le poussait de force par les deux épaules. De telle sorte, qu'après deux heures et demie d'inutile faction, et après avoir subi les chuchottemens, les ricanemens et les airs dédaigneux de l'anti-chambre et du vestibule, le président du premier corps de l'état, a dû finir par se retirer, en laissant fièrement, entre les mains d'un huissier, sa carte de visite à l'adresse de Louis-Philippe.

"Comme on le voit, M. Dupin ne s'est pas encore mis dans le cas d'être consigné chez le concierge comme les Lafayette et les Laffitte. Mais un pas de plus dans l'opposition, et la reconnaissance qu'on conserve aux Tuileries de ses nombreux services lui epargnera probablement, comme aux autres, la peine d'avoir à y reprendre de lui-même le chemin de la porte.

"Or, ce pas se fera certainement tôt ou tard. Les deux champions immédiats, c'est-à-dire la pensée immuable, le tiers-parti, en sont déjà venus à l'échange de mots piquants de mauvais procédés et de cartes, toutes façons d'agir qui précèdent de bien près le duel qui en fait raison. Nous touchons presque à cette phase inévitable des destinées de la royauté citoyenne, qui correspondra dans l'histoire à la fameuse défection royaliste de la restauration.

"On dit la défection Agier; on dira quelque jour la défection Dupin."

Les connaissances et amis de la famille Livaudais sont invités d'assister à l'enterrement de M. Edouard Livaudais, ce soir, à 5 heures; son corps est exposé chez M. Charles Papet, rue Royale, no 172, entre Toulouse et St. Pierre.

**CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE**

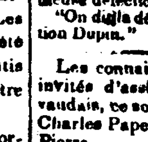

Seront données à quiconque ramènera chez le soussigné rue du Bassin, derrière la chapelle de cette ville, un cheval à poil noir, crinière épaisse et longue; de la hauteur d'environ 14 à 16 paumes. Il a sur le dos une petite tâche; mais n'a du reste aucune autre marque ni étampe. Il a été perdu Dimanche dernier.

Ce cheval cependant est assez généralement connu en ville, car il sert depuis longtems au soussigné à trainer sa charrette d'eau.

29 avril—3 ANGEL FERNANDEZ.

BUREAU de la Compagnie des Architectes du 2me. District de la ville de la Nouvelle-Orléans, rue Saint Pierre entre les rues Bourbon et Royale.

AVIS est par le présent donné qu'une élection de cinq directeurs de cette institution aura lieu le lundi 4 mai prochain au bureau de la direction, entre 10 heures, du matin et 2 heures de l'après-midi. Les actionnaires sont respectueusement invités à s'y rendre.—Par ordre.

3 avril FLEURY GENERELLY, secrétaire

*Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.*

CONFORMEMENT aux dispositions de la 4e. section de l'acte intitulé "Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton," avis est par le présent donné que les livres de souscription au capital de la dite compagnie seront ouverts le 4 de mai prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteront ouverts tous les jours, les dimanches exceptés, pendant l'espace de 30 jours.

Par ordre de la direction.

14 avril—30 L. E. GENERES.

**CHEVAUX EPAVES.**

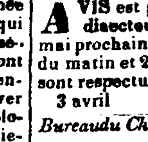

Le 10 du courant, il a été conduit au domicile du soussigné, rue de Tchoupitoulas, no. 544, deux chevaux américains.

Un couleur brun foncé, queue de crins noire, le pied de derrière montoire blanc, âgé de 4 ans.

L'autre couleur brun clair, queue de crins noire, le pied de derrière montoire blanc, une très petite étoile blanche au front, âgé de 5 ans.

Avis est par le présent donné au propriétaire de les retirer en payant les frais d'avis et autres frais, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville, et si les dits chevaux ne sont pas reclamés et retirés d'ici au 3 mai prochain ils seront vendus ce jour, par P. A. Guillotte, encanteur public.

13 avril—3 P. AUVRAY, inspecteur et commissaire

CHANGE sur la France à vendre par
25 avril A. St. GEORGE.

## PAR AUTORITE.

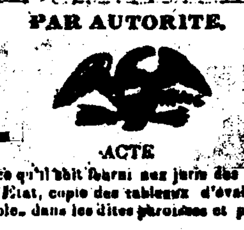

### ACTE

Pourvoyant à ce qu'il soit fourni aux juris des différentes paroisses de l'Etat, copie des tableaux d'évaluation des propriétés taxables dans les dites paroisses et pour d'autres objets.

Sect. 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Representans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, qu'il sera du devoir des assesseurs de la taxe d'Etat, qui seront nommés à l'avenir, en vertu des lois actuelles, dans toutes et chacune des paroisses de cet Etat, de fournir, à chacun des juris de police des dites paroisses respectivement, une copie du tableau d'évaluation des propriétés taxables situées dans leurs paroisses respectives, dans l'espace d'un mois après que les dits tableaux auront été terminés et prêts à être remis aux différens collecteurs de la taxe d'Etat.

Sec. 2me. Il est de plus décrété etc., que tous les dits assesseurs de chacune des dites paroisses, auront droit, pour faire et remettre les dites copies des tableaux d'évaluation, à une somme de trente piastres pour être partagée entr'eux, qui devra leur être payée des fonds de la trésorerie de chaque paroisse respectivement, sur des mandats signés par les présidents et contresignés par les secrétaires des dits juris de police respectivement.

Sec. 3me. Il est de plus décrété etc, que le jury de police de la paroisse d'Orléans, aura le droit d'imposer une taxe sur les cabarets et maisons publiques situées sur la rive droite du fleuve, dans les limites de la paroisse d'Orléans, et sur tous les cabarets et maisons publiques situées sur le Lac Ponchartrain, dans la paroisse sus-mentionnée, mais non dans les limites de la ville de la Nouvelle Orléans.

ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentans.
C. DERBIGNY, Président du Sénat.
Approuvé le 20 mars 1835.
E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

*Bureau de la Compagnie d'Assurance d'Orléans.* Nouvelle Orléans, 28 avril 1835.

A UNE assemblée tenue hier, les messieurs dont les noms suivent, ont été élus directeurs de l'institution.

Ths. Urquhart, S. Herman, Jr.
Wm. Nott, A. Boutin,
Jas. Ramsay, L. Millaudon,
F. Frey, J. H. Shepherd,
H. Gally.

Et à l'assemblée de la direction tenue ce jour, M. Thomas Urquhart a été unanimement élu président; et les autres officiers continués en place. Par ordre de la direction.

29 av—1 AUG. ST. MARTIN, Secrétaire.

*Compagnie d'Assurances de l'Océan.* Nouvelle Orléans, 29 avril 1835.

LES commissaires de la Compagnie d'Assurances de l'Océan donnent avis aux actionnaires, que le nombre voulu d'actions ayant été souscrit, comme il est spécifié dans la 5me. section de la charte, qu'une élection de neuf directeurs devant servir pour la dite institution, jusqu'au deuxième lundi de février 1836, aura lieu, au bureau de la dite Compagnie, no. 72, rue Royale, le lundi 18me. jour de mai prochain, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi.

Par ordre des commissaires.

29 avril—17 W. TUFTS, secrétaire.

FERBLANTERIE—400 boites de ferblanc de la marque de Poutypool, reçues par le navire Grafton de Liverpool, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
29 avril rue Royale no 117.

MANTAS—200 balles de toile à draps de coton tres fortes, écrues, reçues et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
29 avril rue Royale no 117.

MARCHANDISES SECHES.

EN débarquement du navire Vicksburg: mousselines à dessin; chals hermani de dernier gout; chaussettes de coton blanc; indiennes à rideaux; mousselines à carreaux; mouchoirs de batistes, étoffes pour moustiquaires de toutes qualités; mouchoirs de chine en soie fine; toiles d'Irlande à draps et damassees, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
29 avril rue de Chartres no 12[illegible]

UN étranger, Polonais, qui n'a rien, veut trouver un emploi, n'importe quel.
29 av—1 JEAN FLIZ.

LES personnes qui doivent à la faillite de A. Ratti et Pipon, sont invités à payer sans délai entre les mains des soussignés, syndics, ou à M. Engelsheim, chargé des recouvremens, afin d'éviter les poursuites ulterieures.
AUG. BORDERES,
29 av 3 J. VERRIER.

LE soussigné ayant appris que quelques personnes offraient en vente l'île aux cailloux, à l'embouchure du Bayou Terrebonne, prévient ceux qui seraient tentés d'acheter, qu'il est seul et légitime propriétaire de cette île, et que tous titres qui ne viendraient pas de lui, n'auraient pas l'effet de transférer la propriété.
29 av—1 N. GIROD.

QUATRE CENTS balles couvertures françaises de 3 points, de la manufacture de Granier, à vendre par [29 av] J. MAGER.

DEMANDE D'EMPRUNT A LA GROSSE.

LE capitaine Allegre, du navire français la Ville de Marseille, désire emprunter à la grosse aventure sur corps et quille, &c. de son dit navire, pour satisfaire au paiement des réparations de ses avaries. S'adresser à M. JULES LEBLANC, no 103, rue Royale. 29 av

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—no 8219—E. B. Hogan contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné par la dite cour, qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu pardevant M. Y. Lewis, not. pub, lundi le 1er. jour de juin suivant pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés demeurent suspendues, et que Thomas Slidel représentera dans cette affaire les créanciers absens. Par ordre de la cour. Au greffe, Nouvelle Orléans 28 av 1835.
29 av—2ps ARMAND PITOT, greffier.

J. Placide contre Fred. Proctor.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le samedi, 30 mai prochain, à une heure après midi, le lot de terre ci-dessous décrit; situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la ville de la Nouvelle Orléans, et formant une des encoignures de la rue, qui passe entre l'ilet dans lequel le dit lot est situé, et l'ilet Lafayette et la rue St. Charles, mesurant 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de face au premier sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne de face et profondeur sur le dernier, et désigné sous le no 8, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, député voyer, et daté 4 juin 1833, et déposé en l'étude de W. Christy, notaire public; la dite vente aura lieu comme suit: tout comptant pour payer la demande du demandeur, savoir: mille huit cent quatre vingt sept piastres et cinquante cents montant du dit et dû, cinq piastres et cinquante cents de frais de protêt, les intérêts, au taux de cinq pour cent par an à partir du 10 février 1835 jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès; la balance à 1, 2 et 3 ans à partir du 7 février 1835, saisi dans la dite cause.
29 av F. BUISSON, shérif.

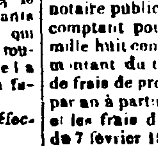

$5 DE RECOMPENSE seront données à celui qui ramènera au no 114, rue Royale, entre St. Louis et Conti, ou déposera à la geole de cette ville, un nègre nommé FIRMIN, âgé d'environ 24 ans, d'une forte constitution, parlant très lentement, taille moyenne et créole du pays. [29 av—2] EDM. WILTZ.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Bryan Conlin—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Bernard Donlin, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit Bernard Donlin, curateur, déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour. [28a] W. F. C. DUPLESSIS, r.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Attendu que Maurice Canon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Cormac Cannon, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour [28a] W. F. C. DUPLESSIS, r.

VIN.—50 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc; 230 caisses do do; 50 do vin blanc, Haut Barsac, en magasin et à vendre par A. St. GEORGES,
7 mars rue St. Louis, no 79.

BIJOUX NOUVEAUX.—Récemment reçu par les navires Mississipi et Saratoga, de New York, un bel assortiment de bijoux, consistant en chaines pour dames et hommes, nouvelle façon; boucles d'oreilles; épinglettes; bagues; anneaux de clefs, argenterie, etc; qui seront vendus à des prix accommodans, en gros et en détails
23 avril LOUIS MUH, rue de Chartres, no 113.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
CHEMIN A COULISSES DE L'OUEST FELICIANA

DES propositions seront reçues par le soussigné, à son bureau à Woodville, Mississipi, jusqu'au 15 mai suivant, pour grader et faire les ponts dans un espace de 15 milles sur le chemin à coulisses de l'Ouest Feliciana, à partir du fleuve Mississipi jusqu'au Bayou Sarah, en prolongeant dans le nord. Les plans, profils et désignations les travaux seront exhibés au susdit bureau jusqu'au jour de l'adjudication.

Par ordre des directeurs de la compagnie,
SAM. H. KNEASS,
Ing. en chef de la comp. du chemin à coulisses de l'Ouest Feliciana.
5 avril

LES personnes qui auraient des réclamations à faire dans la faillite de A. Ratti & Pipon sont invitées à s'adresser de suite aux syndics soussignés.
24 avril—3 J. VERRIER & ATE. BORDERES

ON demande des actions sur la Banque des Citoyens.
25 av ED: GOTTSCHALK, courtier.

## Théâtre d'Orléans.

Jeudi, 30 avril, 1834,
**LE PRE AUX CLERCS,**
Opéra comique en 3 actes, de M. Planard, musique de M. Hérol, suivi de
**LES DUELS,**
Vaudeville en 3 actes, de MM Mélesville et Carmouche,

### ECOLE D'ORLEANS,

[illegible] PAR M. WALTER ET P. [illegible].
*Rue du Change, près la rue du Canal.*

CETTE Ecole offre à la jeunesse de la Nouvelle-Orléans les moyens de recevoir une éducation bonne et brillante.

Les professeurs qui la dirigent sont connus par quelques succès dans l'art d'enseigner. Ils rempliront consciencieusement la promesse, qu'ils font ici, de tenir leurs cours d'études à la hauteur de la science, de faire usage des meilleures méthodes d'instruction, et de justifier la confiance des parens, par les soins éclairés et constans dont ils entoureront leurs élèves.

COURS D'ETUDES.

Lecture, Ecriture et Dessin linéaire;
Le Français, l'Anglais, et à l'option des parens, l'Espagnol, l'Italien, le Latin et le Grec;
L'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre et l'application de l'Algèbre à la Géométrie;
La Grammaire générale, la Logique et la Rhétorique;
La Géographie, l'Histoire, ancienne et moderne, et à l'option des parens, le Dessin;
Les Elémens de Physique, d'Astronomie, de Mécanique et des autres sciences phisico-mathématiques qu'il n'est point permis d'ignorer lorsqu'on veut se présenter avec avantage dans la société.

☞Ce qui est laissé à l'option des parens sera payé séparément.

ECOLE DU SOIR.

Les mêmes professeurs donneront le soir, de bonne heure ou tard, aux jeunes gens qui désireraient completter leur éducation ou augmenter leurs connaissances, des leçons des arts et sciences mentionnées dans leurs Cours d'Etudes, ainsi que de tenue de Livres.

Une école de petits enfans, où l'on enseigne les élémens de la lecture et l'art de compter, est annexée à l'Ecole d'Orléans; elle est tenue par Mde. Walter, qui aura pour ses jeunes écoliers tous les soins d'une mère.

*** Les prix sont ceux d'usage dans les institutions du même genre. 25 av—3f 4,1pe.

EXCELLENTE NOURRICE A LOUER.

LE soussigné offre à louer une jeune négresse de 20 à 22 ans, nouvellement accouchée, excellente nourrice, très saine, fidèle, d'un caractère doux et bon sujet; parlant l'anglais et le français. S'adresser au no 245, rue Bourbon, entre les rues Ste. Anne et du Maine, ou au bureau de cette feuille. 28 av—6 J. LOMBARD, Père.

HARNAIS, HARNAIS—154 paires de harnais faits à Baltimore, reçus et à vendre par
28 av☞ G. DORSEY, no 38, Nouvelle Levée.

VITRES—120 caisses 8 x10, 12 et 12x16, reçues et à vendre par
28 av☞ G. DORSEY, no 38, Nouvelle Levée.

GRAISSE & MAIS—870 sacs mais blanc, en bon ordre, 200 barrilets de graisse, première qualité, reçus et à vendre par
28 av☞ G. DORSEY, no 38, Nouvelle Levée.

TRAITES sur Londres à vendre par
28 av KENNEDY, DUREL & co.

CAMPECHE & CUIRS—125 tonneaux de campêche espagnol; 44 côtés de cuir, en débarquement du brick Eveline, à vendre par
28 av—3 A. QUERTIER & BOUTIN.

UNE personne arrivée dernièrement du nord désirerait trouver de l'emploi dans un magasin quelconque soit en ville ou à la campagne; elle connait le français, l'espagnol et l'anglais. Se référer aux MM. François Grandchamp, pharmacien, et Emile Ducatel, lesquels donneront raison de sa personne. 28 av—

BONNE OCCASION.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo, barque Venice et divers autres navires un grand et magnifique assortiment de meubles, tels que chaises, miroirs, etc., qui seront vendus à de très bas prix, jusqu'au 9 mai prochain. Le reste sera alors vendu à l'encan pour clore un compte, le soussigné devant partir pour le nord.
G. C. HODGES, rue de la Douane, no 45.

☞Les personnes qui doivent à G. C. H. sont priées de vouloir bien régler leurs comptes sans délai, et ceux à qui il est dû voudront bien se présenter avant le 9 mai.
28av—6,12j

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Jacques—*Succession de feu Patrick Uriell*—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la paroisse Saint Jacques, en date de ce jour, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, le lundi 25 jour du mois de mai prochain à dix heures du matin,

Une HABITATION située dans cette paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à 20 lieues environ de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant sept arpens de face au fleuve, sur toute la profondeur qui peut y appartenir; ensemble avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir.

Aussi tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et huit jours après, savoir le premier jour du mois de juin prochain, à la Bourse de Hewlett, dans la ville de la Nouvelle Orléans, par Jean Baptiste Blache, encanteur, vingt neuf esclaves attachés à la dite habitation.

Conditions: L'habitation sera vendue payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente.

Et les effets mobiliers et les esclaves seront vendus payables à un an du jour de la vente.

Les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, payables au bureau de Peyroux, Rivarde & co, à la Nouvelle Orléans, et hypothèque spéciale avec privilège sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente des esclaves seront passés pardevant Théodore Séghers notaire public dans la Ville de la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs, et l'acte de vente de l'habitation sera passé pardevant le juge de la paroisse St. Jacques.

Paroisse St. Jacques le 23 avril 1835.
28 av—24 L. M. TANEY, juge.

$20 DE RECOMPENSE.

IL a été volé dans la nuit du 25 au 26, dans la chambre à coucher du soussigné, une montre en argent, très remarquable par son cadran sur lequel sont deux petites figures, recouvertes en papier, la chaine est en fer et la clef est une cornaline.

Les horlogers et autres personnes à qui elle serait présentée sont priés de s'en emparer et de la remettre au soussigné qui paiera la récompense susdite.
27 av—3 JOSEPH CHASE.

LE soussigné ayant formé, à compter de ce jour, une société avec Mons. Charles Boudousquié, continuera à faire des affaires par commission pour la Nouvelle-Orléans, sous la raison "Gallwey et Boudousquié." P. H. GALLWEY,
8 avril—1m 31, rue de la [illegible]

A VENDRE le cabaret de Mr. Saliva, encoignure des rues Ursulines et Bourgogne, no 166. 27 av—2

FARINE—1300 barils de la meilleure qualité, en débarquement et à vendre par G. DORSEY,
27 av—1 no 38, Nouvelle Levée.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Iberia, de Cincinnati, et à vendre par G. DORSEY,
27 av—1 no 38, Nouvelle Levée.

JAMBONS—Excellens jambons de Cincinnati, à vendre par G. DORSEY, no 38, Nlle. Levée. 27 av—1

TOILE ECRUE—50 balles toiles écrue 4/4 reçues et à vendre par J. THAYER & co.
27 avril rue des Magasins, no 29.

FIGUES.—500 paniers figues fraiches; 200 barrils de résine; 100 paniers de champagne, reçu et à vendre par [27 avril] J. THAYER & co.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

IL a été arrêté par la garde-de-ville, le 23 du courant un chevreuil, qui sera remis à la personne qui prouvera qu'il lui appartient. 27 av

GOUDRON DE CHARBON DE TERRE.

CET article si utile est apprécié de jour en jour. Un grand nombre d'habitans ont éprouvé avec quel succès cette matière rendait les toitures en bois imperméables et conservait les barrières, enclos etc. Les habitans, les capitaines de navires de toutes classes, les constructeurs en général sont informés que la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans peut fournir cet article en quelque quantité que ce soit, et à des prix beaucoup plus modérés qu'on ait pu jamais l'obtenir, puisqu'on gagne les frais d'importation.

☞Ce goudron mélangé avec du sable fin et un peu de chaux fait un excellent ciment pour les toitures en tuiles et bouche tous les égouts.

Compagnie des travaux du gaz, 31 mars 1835.

60 BARILS en débarquement, à vendre par
25 av FORSYTH, GOODWYN & co.

FARINE—240 barrils en débarquement et à vendre par 25 av FORSYTH, GOODWYN & co.

EN débarquement du brick Commet, venant de Bordeaux et à vendre par Lafaye, rue Royale, No. 147; à des prix modérés:—
29 barriques Vin Rouge Canon et Grave Médoc 1831 et 1832,
40 barrils Vin Blanc Sauterne 1831;
100 caisses Vin St. Estèphe, Médoc 1829;
6 demi-pipes vieille Eau-de-Vie;
12 do. do. rassie, Cognac Dupuy et autres;
20 demi barriques Vinaigre 1ère marque.
23 fev PRE. LAFAYE.

LA BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE achette des traites sur le nord à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte et tire à 1/4 pour cent de prime.
20 avril J. B. PERRAULT, caissier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE coût de la farine fraiche est aujourd'hui de $7 le baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 39 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.
20 avril DENIS PRIEUR, maire.

## VENTES A L'ENCAN.

AVIS D'ENCAN.—Aujourd'hui à 11 heures, à l'Arcade de Banks, il sera vendu un lot de Magnifiques meubles, verres taillés, argenterie et plaqué, lampes, etc. plus deux pianos fortes.
29 av NEWTON, HOTCHKISS & co.

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu Samedi 2 mai prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett;

Le nègre These, âgé d'environ 40 ans, bon jardinier et bon sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi

Les conditions seront annoncées au moment de la vente.
29 avril

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 24 avril 1835, il sera vendu au Café de la Bourse de Hewlett, le Samedi 30 mai prochain, à l'heure de midi, les biens suivans, dépendant de la succession de feu Honoré Labau h. c. l. savoir:

BIENS-FONDS.

1o. Un lot de terre situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur la rive droite ou orientale du dit Bayou, ayant environ 30 pieds de face au dit Bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Contrette et de l'autre par Alex Milne; sur lequel il existe une maison en bois de deux appartemens à feu, avec galerie devant et derrière, et deux cabinets et une petite cuisine en bois.

2o. Un autre lot de terre situé au même lieu, sur la rive gauche ou occidentale du dit Bayou, mesurant environ 120 pieds de face au Bayou, sur environ 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par Alex Milne, et de l'autre par la veuve Sevère; avec diverses bâtisses dessus.

Nota:—Ce dernier lot sera vendu en trois lots séparés et d'étendue presqu'égale, conformément aux plans qui en seront dressés, et seront exposés à la Bourse avant la vente.

ESCLAVES.

1. Charles, nègre créole de St. Domingue, âgé d'environ 42 ans, pêcheur et bon sujet.
2. Manuel, mulâtre créole, d'environ 30 ans, pêcheur, chasseur et bon sujet.
3. Jim, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur et bon sujet.
4. Moses, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 50 ans, asmathique et ayant la vue faible.
5. Bob, nègre américain, depuis son bas-âge dans ce pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur, adonné un peu à la boisson, mais au reste bon sujet.
6. Charles ou Nounoutte, négrillon créole de 10 ans, très intelligent.
7. Caroline, négresse créole, d'environ 35 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, bon sujet, avec ses deux enfans Ferdinand de 5 à 6 ans, et Alexandrine de 2 ans.
8. Alfred, mulâtre creole de 12 ans, ayant la vue affectée.

Conditions: les biens-fonds à 1, 2 et 3 ans de crédit, et les esclaves à 6, 12, 18 et 24 mois; le tout en billets par coupons, endossés à satisfaction des vendeurs et assurés par hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés devant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquereurs.
29 avril—10,2p.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 24 avril 1835, il sera vendu le Samedi 2 mai prochain, à 4 heures de l'après midi, au bas du Bayou St. Jean, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Honoré Labau h. c. l, consistant principalement, en barques, seines, eperviers &c. en une goëlette nommée "Bee", du port d'environ 23 80-95 tonneaux avec ses agrès, une paire de bœufs de tire &c.

Conditions comptant, pour toutes les sommes au dessous de $100, et 90 jours de crédit, pour toutes sommes au dessus, en billets endossés à satisfaction. 29 avril

PAR NEWTON, HOTCHKISS & co.
*Arcade de Bank, au coin de la rue Natchez.*

JEUDI soir,—livres, papier, fournitures de bureau, etc. une grande collection de livres provenant d'une bibliothèque particulière, 500 rames de papier à lettres, livres en blanc, une baile de plumes fines, et divers autres articles.

*Vendredi soir à 11 du soir,*

LIQUEURS, VINS, THES, EPICERIES,

10 pipes de brandy, 23 pipes de vin de Marseilles, 500 boites de claret, 50 boites de [illegible] assortis; 50 caisses de thé, 100 boites et 40 paniers de vin de champagne, 100 paniers d'anisette, 23 pipes de claret, 6 pipes de genièvre, 100 boites de sauces à viande et à poisson, 2 boucaux et 1 baril jus de citron, pipes, savon, chandelles, et divers autres articles.

PLUS. 100,000 cigarres espagnols, nouvellement reçus de la marque de Cabaño, en demi boites et quart de boites, jaunes brunes, et foncés. 29 av

PAR F. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 30 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, la négresse Emma, âgée de 33 ans, depuis 15 ans dans le pays, parlant anglais et français, fine blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, bonne domestique de maison, enfin bon et fidèle sujet, avec ses deux fils, Félix âgé de 9 ans, très intelligent, parlant anglais et français, et Victor de 11 mois. On ne se défait de cette famille que parcequ'elle n'est plus utile à son propriétaire.

Condition: 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente pardevant O de Armas, not pub, aux frais de l'acquéreur. 29 av

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 2 mai prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu, une portion de terrain, no. 7, de l'ilet no 51, au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte en l'étude de Félix de Armas, notaire public, en date du 16 novembre 1822; la dite portion de terre ayant, mesure française, 18 pieds 2 pouces de face à la rue du Marais sur 120 pieds de profondeur; la dite portion de terre se trouve entre les rues du Maine et Ste. Anne, ensemble une maison briquetée entre poteaux, de deux appartemens avec cheminées doubles et galleries cabinet, cuisine.

Conditions: $500 payable le 4 mars 1836; la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez W. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 29 av

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu, sans réserve, le jeudi, 30 du courant, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, no 110, 10 douzaines et demie de chaises en paille, 6 do à crins. 29 av

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, le Mercredi 6 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à la requête des syndics des créanciers de P B Phelps, il sera vendu, les propriétés suivantes, dépendant de la faillite du débiteur, savoir:

Un moulin à scie situé sur la rivière Notalbany, à 4 milles de Springfield, paroisse de Livingston, avec 640 acres de terre, maison, boutique de forgerons, moulin à mais &c. Le moulin est neuf, et a deux scies; il a couté cher, et est situé dans le voisinage d'une terre bien boisée, ce qui lui donne une grande valeur.

Un autre morceau de terre attenant au précédent et contenant 640 acres de terre bien boisée.

Nathan, nègre de 20 ans environ; Danick, do. de 60 ans environ.

Conditions—Pour les terres 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Pour les esclaves, 6 mois de crédit.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquereurs. 29 avril

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SAMEDI, 9 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-dessous décrits appartenant à M. Cornelius Hurst. Ils ont tous été employés à son chantier et sont habitués à ce travail. Les personnes dans ce genre d'affaires, et surtout ceux qui ont besoin de bons bûcheurs ont à présent une chance de se procurer de bons nègres: Peter, âgé d'environ 35 ans, bon bûcheur; Silas, 22, do et charretier; Winney, femme de Silas, femme de bonne mine et forte; Booker, 22 ans, bon bûcheur, habitué à caiser des chalans; Mingo, 23, do, habitué aux travaux d'une briqueterie; Austin, 20 do do; Tom, bon bûcheur; Narcisse, 22; Johns, 23, habitué à travailler à la maçonne en briques; Jack, 24, habitué à travailler à la boulangerie; Ben, 32, forgeron, Frank, bourier; Bill, 24, bûcheur; César, 24, do; Primus, 26; Charles 25, Matilda, 25, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux petits garçons l'un de 5 et l'autre de 2 ans.

Tous ces esclaves sont acclimatés, et le plus grand nombre d'entr'eux ont longtemps appartenu au propriétaire actuel, qui ne les vend que parcequ'il va quitter le pays.

Conditions: 12 mois de crédit pour billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant M. W. Boswell, not pub. aux frais des acquereurs. 29 av

Succession de Thomas Compton.

VENTE par le régistier des testamens—Samedi 30 mai 1835 j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de l'Arcade, situé dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 23 avril 1835, l'esclave et la propriété foncière suivante, savoir:

ESCLAVE.

CLARISSE, négresse, âgée de 40 ans; bonne blanchisseuse et repasseuse.

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus situé dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Suzette et Benjamin dans le faubourg Delord de cette ville, mesurant 37 pieds 10 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 124 pieds étant le même lot acheté par le défunt de John Blindlett par un acte passé pardevant G R Stringer, esqr. notaire public, le 28 juillet 1820.

Conditions de la vente: L'esclave Clarisse, un quart comptant et la balance à un crédit de 6 mois, et la propriété foncière à un crédit de 6 et 12 mois le tout pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H B Cenas, esqr. notaire public, aux frais des acquereurs.
18 avril—2ps,30j

$100 DE RECOMPENSE.

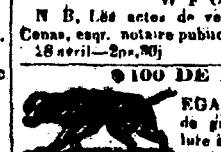

EGARE—Un chien d'arrêt blanc, ayant de grandes marques jaunes et une brûlure sur le dos, qui se trouve couverte par les poils; il portait un collier, sur lequel les mots suivans étaient gravés: *Francis Wright, No. 11, Warren Street New-York*, Quiconque ramènera ce chien, ou donnera des renseignemens qui le feront retrouver recevra la susdite récompense, en s'adressant rue du Camp no. 21 au coin de la rue de la Commune.
24 avril—☞

BLANC DE BALEINE ET SAVON;—100 caisses blanc de baleine, 150 do. savon, en débarquement du navire Howard de New-York, et à vendre par LEGENDRE ET SAMORY,
25 avril No. 54, rue Toulouse.

VIN DE CHAMPAGNE.—50 paniers Vin de Champagne d'une qualité supérieure à vendre par LEGENDRE ET SAMORY.
25 avril

## VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI mercredi 29 du courant, il sera vendu à 10 heures au magasin No. 20 rue St. Louis, le fond d'un magasin de clincaillerie et de peinture comprenant une grande variété d'articles. Le tout sera vendu sans réserve. 29 a

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI 30 du courant, à 4 heures P. M. il sera vendu à l'encoignure des rues Carondelet et Bassin—T le contenu d'un cabaret consistant en liquides et autres articles. 29 av

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi, 30 avril 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, 1. Une maison située au faubourg Annonciation, composée de quatre appartemens, une galerie, 2 cabinets, située dans l'ilet no. 37, sur un terrain de 30 pieds de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur; la dite maison est briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux.

2. Une maison ou salle de bal, bâtie sur un terrain joignant la maison ci-dessus de 30 pieds de passage à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur.

3. Une maison située à l'encoignure du Bassin et de l'Annonciation, ayant 2 appartemens, une galerie et deux cabinets, sur un terrain de 30 pieds face sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française, les dites maisons sont en très bon état.

Conditions: un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 avril

AVIS AUX CHARPENTIERS ET AUX CONSTRUCTEURS.
*Bois de construction à vendre à l'encan.*

LA vente des bois de construction qui dut avoir lieu au moulin à scie de Gand, faubourg Livaudais, joignant le moulin de M. Walsh ayant été renvoyée, à cause du mauvais tems, recontinuera positivement jeudi prochain, 30 avril, à 4 heures de l'après midi. Elle consiste en planches de 1, 1/4 1 1-2 pouces bien préparées et une grande quantité de madriers propres aux maisons en bois, tels que poteaux, solives, soliveaux, poutres, etc.

La plus grande partie de ce bois est de première qualité.

Conditions: pour tout somme s'élevant à $100 et en dessous, comptant; depuis $100 jusqu'à 250, 90 jours pour toute somme audessus, six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

N. B. Les chars du chemin à coulisses de Carrollton partent à toutes les demi-heures du jour, de l'encoignure des rues Baronne et du Canal, et s'arrêtent à une très petite distance du lieu de la vente. 28 av—3

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 2 mai à la Bourse de Hewlett, à midi, SAM, nègre âgé d'environ 29 ans, bon boucher, bon marchand, et de plus jardinier, pleinement garanti. Conditions de la vente: un an de terme, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé chez M. Carré, notaire pub, aux frais de l'acquéreur. 28 av—5

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la paroisse St. Jacques, en date du 23 avril 1835, seront vendus le lundi, 1er. de juin, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, les esclaves ci-après nommés, appartenant à la succession de feu Patrick Uriell: Louis, mulâtre créole âgé de 30 ans; Tony, nègre, 25 ans; Joe, do 25; Tom, américain, 35; Jacques, africain, 40; Jorden, américain, 45; Noël, congo, 45; Jean, créole, 35; Etienne, créole, 60 ans; Moses, américain, 17; Valsin, créole, 14, Basile, do 12; Sylvestre, do 11; Charlotte, négresse 50.

Flora, négresse américaine, 34 ans, avec ses quatre enfans, Anna, âgée de 9 ans, Célestine de 7 ans, Sophie de 5 ans et Charles de 3 ans.

Marie, négresse créole de 35 ans et ses trois enfans, Jean Louis de 9 ans, Marie Louise de 7 ans et Constance de trois ans.

Diana, négresse américaine, de 34 ans avec son enfant, Augustin de 2 ans.

Suzanne, négresse créole de 25 ans, et ses trois enfans, Edmond, de 7 ans, Zenaïde de 4 ans, et Théodore de deux mois.

Conditions: un an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque payable au domicile de MM Peyroux, Rivarde & co. 28 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mercredi, 29 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, no 29, vingt colis de linge d'été, de New York et Philadelphie. 28 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, le mercredi, 29 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, no 29, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, 16 sophas et 2 tables à ouvrage, importés et avariés à bord de la barque Venus, capitaine King, venant de Boston. 28 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu demain à 3 heures de l'après midi, sur la Levée, vis à vis la Douane, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, une quantité de fromages, pommes de terre et avoine, avariés à bord de la goëlette Caroline, capitaine Thompson, de Stonnington. 28 av

PAR HEWLETT & BRIGHT.
*Succession d'Augustin Ricard, h. c. l.*

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, en et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 février 1835, il sera vendu Mercredi 13 mai 1835 à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la négresse nommée Esther, dépendante de la dite succession. Conditions: un quart comptant, le surplus à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque.

L'acte de vente en l'étude de Mr. J. Cuvillier, not. pub aux frais des acquéreurs. 28 av

PAR JOHN M. BACH.

MERCREDI 29 avril, il sera vendu 1000 barrils bien conditionnés de chaux de Thomaston. La vente commencera à 4 heures P. M. encoignure du chemin à coulisses et de la rue des Grands Hommes.

Les conditions seront avantageuses et seront connues au moment de la vente. Les personnes qui désireraient acheter à l'amiable voudront bien en donner avis au bureau de M. William Boswell. 25 avril—4

PAR NEWTON, HOTCHKISS & Co.
A l'Arcade de Banks.
*Mercredi 29 avril à 11 heures A. M.*
GRANDE VENTE DE MEUBLES.

On vendra le reste des superbes meubles consistant en tables d'encoignure et de milieu, sofas, bureaux, buffets, chaises, bois de lits hauts sculptés, tables à ouvrages, lavabos, secretaires, bibliothèques, couches, beaux matelats de crin, toilettes pour dames et hommes, presses à linge et ainsi qu'une quantité de riche argenterie et de plaqués, lampes de cheminées et autres, caraffes en verre anglais taillées, verres do, services de table, superbes pendules de 18 jours, ornemens de cheminée &c.—Les details au catalogue 24 avril—5

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, le mardi, 12 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves ci-après nommés, abandonnés par Ratti & Pipon à leurs créanciers:

BETSY, négresse, âgée d'environ 21 ans, blanchisseuse et cuisinière.

SILVIE, mulâtresse, âgée d'environ 20 ans, cuisinière; blanchisseuse et repasseuse. Conditions—comptant.
8 avril

PAR P. L. B. DUPLESSIS, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans l'affaire de John Gibson contre ses créanciers, j'exposerai en vente Jeudi le 30 avril 1835, à midi, à l'Imprimerie du 'Louisiana Advertiser' la propriété suivante, savoir:

L'Imprimerie du "Louisiana Advertiser" ensemble tout ce qui appartient à la dite Imprimerie tels que liasses, liste de souscription &c. comme acquis par le dit John Gibson, par acte passé pardevant Wm. Y Lewis, notaire public, le 19 de décembre 1833.

Conditions de la vente: $3000 comptant, la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, du 19 décembre 1834, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquereurs.
16 avril—4

*Banque des Citoyens de la Louisiane.* Nouvelle Orléans, le 22 avril 1835.

CEUX des souscripteurs au fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dont les propriétés données en garantie se trouvent grevées d'hypothèques, sont prévenus d'avoir à faire radier les dites hypothèques dans 90 jours de cette date, conformément à l'obligation prise par eux dans les actes hypothécaires. Par ordre de la direction.
23 avril—15 J. BERTRAND, caissier.

*Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.* Nouvelle Orléans, 17 avril 1835.

LES actionnaires de cette société sont requis de se trouver à une assemblée qui sera tenue au bureau de la Compagnie d'Assurances du Mississippi, contre les dangers de mer et d'incendie, Vendredi 1er. mai suivant, à 5 P. M. pour accepter ou rejetter deux actes passés à la dernière session de la législature, amendant la charte originale de la compagnie. GEO. WILBOR,
20 avril—11 président.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

LE prix de la farine est aujourd'hui de $6 25 le baril; d'après le tarif, les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, (a partir de lundi) 41 onces pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus. 25 av DENIS PRIEUR, maire.

EST venue sur ma propriété une vache tachée, le bout de ses cornes scié, ayant mis bas depuis peu. Le propriétaire est prévenu de se présenter, prouver ses droits, payer les frais et retirer sa vache. W. S. PARKER.
Rue des Nayades, un peu audessus du terrain circulaire.
24 avril—3

SUCRE—112 boucaux de sucre de qualité supérieure, débarquant aujourd'hui du Sloop Two Friends, au Ferry, à vendre par [illegible]